

N° 42/10.2011

MISE EN ŒUVRE DE L' AGENDA 21 : BILAN INTERMÉDIAIRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

Deux ans après l'engagement de la déléguée au développement durable, la Municipalité souhaite présenter au Conseil communal un bilan intermédiaire de l'état de mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Ville.

Le nombre de projets menés dans le cadre de la démarche Agenda 21 étant important, seules les mesures principales des axes prioritaires d'actions¹, validés par la Municipalité en février 2010, vous sont présentés.

2 MOBILITÉ

La gestion durable de la mobilité est une des priorités de la Municipalité, qui souhaite garantir un développement harmonieux du territoire en intégrant les enjeux d'une ville en expansion (densification du milieu bâti, augmentation du nombre d'habitants-emplois, augmentation du trafic, ...).

2.1 Plan mobilité de l'administration communale

La Municipalité a entrepris, en mai 2010, une démarche de gestion de la mobilité pour son administration communale. L'objectif de cette démarche est d'identifier les mesures qui favorisent le transfert modal (mobilités douces et transports publics) et améliorent la gestion de la mobilité tant professionnelle que pendulaire.

Afin d'identifier les pratiques de l'administration communale en termes de mobilité, une enquête a été menée auprès du personnel.

Elle a révélé une mobilité pendulaire relativement bonne avec 44% des participants utilisant le covoiturage, les transports publics ou la mobilité douce. Les mesures à prendre seront donc principalement incitatives et de soutien aux modes de transports alternatifs (mobilités douces, transports publics, covoiturage) afin d'en augmenter la part.

Pour la mobilité professionnelle, l'enquête montre une forte utilisation des voitures dans les déplacements (70%). Ainsi, les mesures se concentreront sur l'optimisation concrète de la gestion de la mobilité professionnelle afin de diminuer le recours aux véhicules motorisés.

Une synthèse des résultats principaux de l'enquête est disponible sur : www.morges.ch/mobilite.

La Municipalité fera une communication spécifique au Conseil communal au sujet du plan de mesures en temps utile.

¹ Axes prioritaires d'actions validés par la Municipalité : la mobilité, l'énergie, la nature et le paysage, les critères d'achat et l'analyse de durabilité des projets, le tissu économique, la communication et le financement de l'Agenda 21.

2.2 Ateliers de mobilité pour les seniors

Les 4, 11 et 18 mai 2011, la Ville de Morges, en collaboration avec Pro Senectute Vaud et Espace prévention La Côte, a mené trois ateliers de mobilité pour les seniors dans le cadre du programme cantonal "ça marche".

Adressés aux personnes de soixante-cinq ans et plus domiciliées à Morges, deux aspects complémentaires de la mobilité ont été abordés dans ces ateliers :

- un atelier transports publics, dont l'objectif était de faciliter les déplacements quotidiens des seniors par une meilleure connaissance pratique des prestations des transports publics et des outils technologiques;
- un atelier mobilité corporelle, pour améliorer l'équilibre et faciliter les gestes du quotidien, en développant force, souplesse et coordination.

D'une durée d'environ une demi-journée, ces ateliers ont été menés par des professionnels et en groupe de maximum 20 personnes, ceci afin de favoriser la qualité des échanges et la convivialité. Le programme détaillé peut être téléchargé sous : www.morges.ch/ateliers-seniors.

Ces ateliers ont remporté un vif succès. L'évaluation faite par les participants ainsi que la centaine d'inscriptions reçues (dépassant largement le nombre de places à disposition) révèlent que ces thématiques font partie des préoccupations des aînés. De plus, la prise en compte par la Commune de leurs besoins a été saluée à plusieurs reprises.

On peut également relever que la tenue de ces ateliers a fait l'objet d'une couverture médiatique relativement importante, puisque quatre articles et un reportage radiophonique leur ont été dédiés.

Au vu de leur succès, la possibilité de reconduire ces ateliers en 2012 est en cours d'évaluation.

3 ENERGIE

En raison des enjeux climatiques et énergétiques globaux, accentués par les décisions politiques récentes en la matière, la Municipalité a décidé d'entreprendre différentes actions pour renforcer son engagement et sa participation à l'effort global.

3.1 Stratégie énergétique 2011-2016

La Municipalité ayant présenté sa nouvelle stratégie énergétique au Conseil communal en septembre 2011, seules les mesures du plan d'actions, qui sont d'ores et déjà mises en œuvre ou planifiées, sont mentionnées dans cette communication (par l'indication du N° de l'action).

3.2 Concept énergétique à l'échelle d'un quartier

En parallèle à l'élaboration du Plan partiel d'affectation (PPA) "La Prairie-Nord / L'Eglantine", un concept énergétique à l'échelle de ce quartier est en cours. Ce concept a pour objectifs de minimiser les consommations énergétiques et d'optimiser l'utilisation des énergies renouvelables. Il sera finalisé d'ici à mars 2012, mais les éléments énergétiques déterminants pourront d'ores et déjà être inclus dans le PPA d'ici fin octobre 2011.

Les variantes préliminaires retenues pour l'approvisionnement énergétique de ce quartier s'orientent vers l'utilisation de pompes à chaleur et/ou la géothermie avec en soutien la pose de panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques). Le choix définitif se fera sur la base de l'efficacité énergétique propre aux ressources et spécificités de ce quartier, des coûts des différentes variantes et de leurs incidences sur la mixité sociale.

3.3 **Projet d'aquathermie (action N°17 de la stratégie énergétique)**

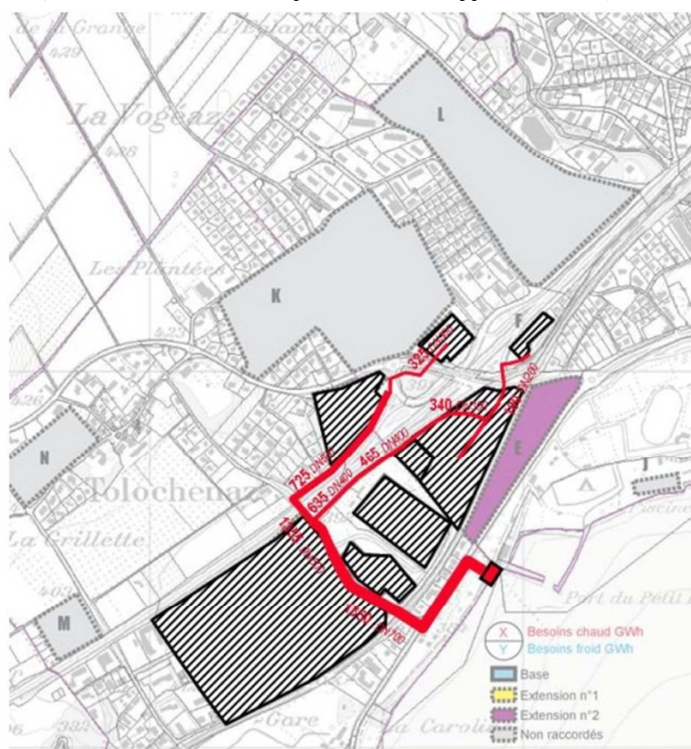
Sous l'impulsion de la Société Medtronic basée à Tolochenaz, la Ville de Morges a participé à une étude de faisabilité pour la création d'une boucle d'eau du lac, dans le but de créer un réseau de chauffage et de refroidissement utilisant l'eau du lac comme source d'énergie principale. Cette étude avait pour but de déterminer le périmètre pertinent, les contraintes déterminantes et les impacts financiers.

Elle a permis d'apporter les éléments suivants :

- l'identification d'un tracé préliminaire : de l'Ouest du Port de Morges (installation de la station de pompage) jusqu'au bâtiment de Lipo (ex Interio) (voir schéma de principe ci-dessous);
- les aspects financiers a priori intéressants (mais qui nécessitent d'être affinés en intégrant notamment un business plan sur 25 à 30 ans);
- un bilan des besoins en chaud et froid des zones sélectionnées ainsi que l'identification des partenaires clés.

Schéma de principe du tracé

(zones hachurées = zones potentiellement approvisionnées)



Afin de déterminer la réelle faisabilité de ce réseau et le rôle potentiel de la Ville de Morges dans son développement (notamment celui des Services industriels), une étude complémentaire est en cours pour fournir les informations supplémentaires indispensables, notamment :

- la confirmation de l'intérêt des partenaires potentiels en termes de raccordement (un taux de preneurs élevé étant nécessaire pour assurer la pérennité du système);
- l'évaluation des difficultés de raccordement pour les bâtiments existants (les coûts d'adaptation des constructions existantes étant déterminants pour évaluer le nombre de partenaires potentiels);
- l'établissement d'un business plan sur 25 à 30 ans (nécessité d'envisager la rentabilité à long terme).

Les résultats sont attendus pour début 2012.

Cette action s'inscrit pleinement dans les objectifs proposés par le postulat Jean-Marc Pasche "Pour une étude sur l'utilisation optimale des énergies renouvelables à Morges, Cité de l'énergie".

3.4 Fonds de subventionnement énergie

Depuis le 1^{er} janvier 2011, le Fonds d'encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables a été mis à jour. Une "Directive de subventionnement" a ainsi été établie afin de clarifier les objets subventionnés et les conditions. Elle peut être téléchargée sur le lien suivant : www.morges.ch/fonds-energie.

Le Fonds permet dorénavant de subventionner les objets suivants (*les nouvelles subventions sont indiquées en italique*) :

- *les bilans énergétiques pour les bâtiments ainsi que les études complémentaires d'optimisation pour les installations techniques;*
- les nouvelles constructions et les rénovations certifiées Minergie®;
- *l'assainissement des bâtiments par module (rénovation des fenêtres, des toitures, des façades, ...);*
- les capteurs solaires thermiques et photovoltaïques;
- *les abonnements d'essai de quatre mois à Mobility pour les 100 premiers inscrits;*
- les scooters électriques;
- les vélos électriques et *les vélos traditionnels;*
- *les cabas à roulettes;*
- *les projets de développement durable de l'administration qui font partie des axes d'actions prioritaires validés par la Municipalité.*

3.5 Contrôle énergétique des constructions

En 2006, les conclusions d'un rapport émis par le Canton soulignaient que 60 % des dossiers de construction mis à l'enquête ne respectaient pas les valeurs limites de la norme sur l'isolation thermique des bâtiments, entraînant un gaspillage d'énergie et une augmentation des émissions polluantes. De plus, des différences techniques entre le projet, tel que présenté dans le dossier d'enquête, et sa réalisation étaient souvent constatées. Ce phénomène s'explique notamment par la complexité grandissante des paramètres énergétiques à prendre en compte dans les constructions.

Afin d'améliorer l'intégration des enjeux énergétiques dans les nouvelles constructions et les rénovations d'importance, la Municipalité a décidé d'en renforcer le suivi grâce à un service d'accompagnement spécifique, qui poursuit les objectifs suivants :

- effectuer un contrôle des dossiers de projets de construction importants, ainsi qu'un suivi concret de leur chantier, afin d'assurer le respect des lois et des normes énergétiques en vigueur;
- accompagner les dépositaires de ces dossiers, afin d'identifier si des améliorations énergétiques ou des solutions alternatives peuvent être envisagées.

Il s'agit de favoriser une utilisation optimale de l'énergie dans les projets de construction, en tenant compte des contraintes économiques et sociales.

Trois publics cibles bénéficient de ce travail :

- les professionnels du domaine de la construction, par une sensibilisation à l'efficacité énergétique et par la recherche de solutions en commun;
- les propriétaires, par l'indication de mesures énergétiquement et/ou économiquement avantageuses;

- la Direction de l'aménagement du territoire et du développement durable, par le soutien apporté à la Police des constructions et par les conseils prodigués pour les éléments stratégiques dans la planification territoriale.

Ce service, initié en avril 2011, est assuré par une étroite collaboration entre la Police des constructions, la déléguée au développement durable et une société privée spécialisée dans la mise en œuvre de solutions énergétiquement efficaces et durables. Il est conduit en test pendant une année et un bilan d'efficacité sera effectué en avril 2012 afin de déterminer si les objectifs poursuivis ont été atteints.

4 NATURE ET PAYSAGE

Les zones urbaines ont un rôle important à jouer en termes de conservation de la biodiversité. Elles ont, en effet, le potentiel de fournir des habitats et des milieux de substitution aux espèces végétales et animales. De plus, au niveau des réseaux biologiques, une réflexion concertée en milieu urbain permet de faciliter la migration de la faune. La prise en compte de ces éléments est non seulement bénéfique pour la flore et la faune, mais également pour la ville, puisqu'ils permettent de conserver et promouvoir la qualité de vie dans les centres urbains.

4.1 Valorisation et promotion de la biodiversité

La Municipalité a décidé de définir des mesures concrètes pour favoriser la biodiversité en ville.

Pour ce faire, elle a entrepris :

- d'établir un état des lieux de la biodiversité à Morges axé sur les espèces clés;
- d'identifier les zones à potentiel (secteurs prioritaires), les réseaux biologiques existants et leur potentiel de développement;
- de définir des mesures pratiques et chiffrées de valorisation du potentiel actuel pour la commune et la population.

Ce travail permettra, en plus, d'optimiser les pratiques actuelles au sein de l'administration communale, et de rédiger un tout-ménage pour informer et sensibiliser la population.

Les résultats sont attendus début 2012, soit une année après son démarrage, afin d'effectuer des relevés durant toutes les saisons.

4.2 Coefficient de verdure

En 2009, la Municipalité a créé la Commission consultative pour la nature, dans le but d'assurer la conservation du patrimoine arboré, des espaces publics de qualité et le maintien de la qualité de vie dans un contexte de densification de la ville.

Au sein de cette commission, la déléguée au développement durable est en charge d'un groupe de travail, constitué en mars 2011, qui a pour objectif de déterminer les possibilités d'inclure une surface minimale de verdure dans les projets de construction (à intégrer au Plan général d'affectation lors de sa révision).

Ce groupe de travail est composé de représentants des gérances, de la Fédération vaudoise des entrepreneurs, des milieux de la protection de la nature privés et cantonaux et de l'administration communale.

5 CONSOMMATION RESPONSABLE

Sur l'impulsion de la *motion en faveur d'une charte pour favoriser l'achat des produits du commerce équitable* de M. Vincent Jaques, la Municipalité a décidé de déterminer des critères développement durable pour les achats effectués par l'administration communale.

Un processus de consommation responsable a été mené ou est en cours pour quatre types de consommables en fonction des trois critères suivants :

- du poids économique qu'ils représentent pour la Ville de Morges;
- des impacts environnementaux qu'ils peuvent engendrer;
- des conditions de travail de l'ensemble des collaborateurs de la chaîne de production.

5.1 Adhésion au Partenariat des achats informatiques romands (PAIR) (action N°11 de la stratégie énergétique)

Les achats informatiques ont un impact environnemental important de par leurs composants (substances chimiques, plastics, métaux) et les dépenses énergétiques que leur utilisation engendre. En termes d'impacts sociaux, leur chaîne de production inclut de nombreux sous-traitants localisés notamment dans des pays où les conditions de travail ne respectent pas systématiquement les conditions sociales et de sécurité minimales requises.

Le PAIR est une association à laquelle adhère un grand nombre de communes romandes telles que Genève, Lausanne et Nyon. Cette association est chargée de définir et de réunir les besoins communs de ses membres afin de leur permettre d'acquérir, aux meilleures conditions, des produits et prestations liés aux technologies de l'information et de la communication. Le montant du marché géré par le PAIR est de l'ordre de CHF 30 millions.

En termes de développement durable, le PAIR a intégré dans ses appels d'offres des critères environnementaux et sociaux solides qui prennent en compte entre autres :

- la réduction de la consommation d'énergie;
- l'amélioration du recyclage des emballages;
- l'augmentation de la durée de vie du matériel;
- la suppression des produits dangereux lors de la production et dans le produit;
- l'amélioration du recyclage du matériel informatique;
- le respect des conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT);
- la protection des droits, de la santé et de la sécurité des travailleurs et de la population.

Pour ces raisons, la Municipalité a décidé d'adhérer au PAIR en juin 2011.

5.2 Produits d'entretien des bâtiments

Au vu du nombre de bâtiments à la charge de la Commune, l'impact environnemental de leur entretien peut s'avérer important. En plus des impacts liés à leur production, les composés des produits d'entretien ainsi que leur mode d'utilisation peuvent engendrer notamment des pollutions des eaux et des risques pour la santé de l'utilisateur.

Pour réduire ces risques, le service de la conciergerie de la Commune a engagé un processus de sensibilisation et d'information auprès de l'ensemble de ses concierges. Suite à un test d'efficacité, des produits de nettoyage professionnels écologiques et responsables ont été introduits dans la liste d'achats des concierges. Une conférence est agendée au 5 octobre 2011 pour l'ensemble des concierges afin de promouvoir l'utilisation de ces produits.

5.3 Bâtiments et véhicules communaux (actions N°5 et 10 et de la stratégie énergétique)

Pour assurer la prise en compte de l'efficacité énergétique et des possibilités d'utilisation des énergies renouvelables en amont des projets de construction et de rénovation des bâtiments communaux, des critères minimum seront proposés à la Municipalité début 2012.

La même démarche est prévue pour les achats de véhicules.

6 TISSU ÉCONOMIQUE

Cet axe prioritaire d'actions a pour but la promotion du tissu économique et le renforcement du partenariat avec l'économie.

6.1 *Forum des commerçants*

La Municipalité a organisé en 2010 une démarche de concertation des commerçants afin de renforcer la collaboration entre les commerçants et l'administration communale. Cette démarche a permis d'identifier les problématiques et les défis principaux, et de définir en commun des pistes d'actions à investiguer. Les commerçants se sont montrés, d'une part, particulièrement soucieux des enjeux liés à la mobilité et, d'autre part, demandeurs d'une meilleure communication (notamment en lien avec les manifestations, la planification des travaux, ...).

Le rapport de synthèse de cette démarche peut être consulté sur : www.morges.ch/forum-commercants.

Un deuxième Forum est prévu en 2012.

6.2 *Programme de gestion de la mobilité en entreprises*

En décembre 2010, la Ville de Morges, en partenariat avec SuisseEnergie pour les communes, a lancé son *Programme de gestion de la mobilité en entreprises*. Ce Programme promeut la gestion de la mobilité au sein des entreprises de plus de 50 employés (ou consortium équivalent), tout en renforçant la collaboration entre entreprises et autorités communales.

Il comprend :

- des activités d'information et de sensibilisation sur la thématique de la mobilité (présentation, workshop, ...);
- des possibilités de soutien concret (entretien personnalisé, mise à disposition de documents de travail, groupe de travail interentreprises, ...).

Ce programme a démarré en décembre 2010 et se poursuivra jusqu'à fin 2012. En cas de reconduction, la possibilité de l'ouvrir aux entreprises de plus de 25 employés sera évaluée afin d'en élargir l'impact.

Des détails sur le *Programme de gestion de la mobilité en entreprises* sont accessibles sur : www.morges.ch/mobilite-entreprises.

7 COMMUNICATION

La communication est une axe important d'une démarche Agenda 21 qui permet d'informer et de sensibiliser la population, mais surtout de l'amener à participer.

7.1 *Processus participatifs, information et sensibilisation*

Afin d'améliorer l'appropriation de la démarche Agenda 21 par les groupes d'intérêt concernés, leur implication est indispensable. Pour chaque projet de l'Agenda 21, les partenaires potentiels et les groupes cibles sont identifiés.

Ainsi, des groupes de travail ou des commissions consultatives ont été constitués comme dans le cas du programme de gestion de la mobilité au sein des entreprises (workshop interentreprises), du plan mobilité de l'administration communale (groupe d'utilisateurs) ou encore du coefficient de verdure (groupe de travail spécifique impliquant régies, milieux de protection de la nature, ...).

De plus, afin d'informer la population sur l'Agenda 21 et de la sensibiliser aux différentes thématiques traitées, plusieurs canaux de communication sont utilisés :

- les pages Agenda 21 du site Internet de la Ville;
- la publication d'un morges.info sur le développement durable;

- les correspondances ciblées concernant, entre autres, les ateliers pour les seniors et les modifications apportées au Fonds Energie (aux architectes, revendeurs de vélo, entreprises, ...);
- les conseils directs;
- les articles dans le bulletin communal REFLETS et les communiqués de presse.

7.2 Interactions Communes – Cantons – Confédération

La reconnaissance de la politique développement durable menée par la Ville, ainsi que des programmes d'actions qui en découlent, permet :

- de renforcer les liens avec les autres communes et les échelons cantonaux et fédéraux, et ainsi de faciliter les interactions et la résolution de problèmes;
- de bénéficier de réseaux d'échanges d'expérience;
- de faciliter la mise en œuvre de certains projets (mise en commun d'outils, développement de projets conjoints, ...).

Dans ce contexte, la Ville de Morges participe à :

- des groupes d'échanges au niveau national et cantonal;
- des groupes de travail intercommunaux pour la mise en commun des ressources;
- la formation de tiers sur la mise en œuvre de la démarche Agenda 21 ou d'un programme spécifique.

8 FINANCEMENT DE L'AGENDA 21

Le travail de développement des programmes et de mise en œuvre des actions de l'Agenda 21 est essentiellement assuré par la déléguée au développement durable. Il n'est recouru à de prestataires externes que pour des parties de projets spécifiques où des compétences techniques pointues sont exigées. De plus, une forte collaboration interservices permet de maximiser le développement des projets en interne.

La mise en œuvre de l'Agenda 21 et de ses actions engendre des coûts qui ne peuvent être entièrement absorbés par les budgets alloués à ce dernier. Pour ce faire, il est systématiquement recherché des soutiens financiers auprès du Canton, de la Confédération et d'entreprises.

Ainsi, jusqu'à présent, cette recherche de fonds a permis de recueillir près de CHF 55'000.00; près de CHF 78'000.00 sont encore attendus d'ici fin 2012. Pour information, les dépenses liées à la mise en œuvre de l'Agenda 21 (préavis N° 10/2.08 – crédit accordé de CHF 60'000.00) se montent à ce jour à CHF 41'328.00.

9 CONCLUSION

Dans l'état des lieux de l'Agenda 21, douze actions ont été identifiées comme prioritaires, dont six ont été effectuées, quatre sont en cours de réalisation et deux ont été reportées en raison d'autres projets prioritaires menés.

Actions prioritaires identifiées dans l'état des lieux de l'Agenda 21 morgien

| Action | Objet | Degré de mise en œuvre | Date de mise en œuvre |
|--|---|------------------------|-----------------------|
| Action mobilité 1 | Plan mobilité pour l'administration communale | En cours | Décembre 2011 |
| Action énergie 1 | Stratégie énergétique 2011-2016 | Effectué | Juin 2011 |
| Action énergie 2 | Concept énergétique à l'échelle d'un quartier | En cours | Février 2012 |
| Action énergie 3 | Fonds de subventionnement énergie | Effectué | Janvier 2011 |
| Action communication 2 et action énergie 4 | Communication | En continu | Dès 2010 |
| Action nature et paysage 1 | Valorisation et promotion de la biodiversité | En cours | Février 2012 |
| Action nature et paysage 2 | Implication de la Commission pour la nature dans la promotion de la biodiversité | Effectué | Dès mars 2011 |
| Action critères d'achat et analyse 1 | Consommation responsable | En cours | Début 2012 |
| Action critères d'achat et analyse 2 | Outil d'analyse développement durable de projets | Reporté | A définir |
| Action tissu économique 1 | Renforcement du partenariat avec l'économie et vitalité du tissu économique (forum des commerçant et gestion de la mobilité en entreprises) | En continu | Dès 2010 |
| Action tissu économique 2 | Sensibilisation à l'égalité des chances | Reporté | A définir |
| Action finances 1 | Financement de l'Agenda 21 | En continu | Dès 2010 |
| Actions complémentaires² | | | |
| Action mobilité | Ateliers de mobilité pour les seniors | Effectué | Mai 2011 |
| Action énergie | Projet d'aquathermie | En cours | Début 2012 |
| Action énergie | Contrôle énergétique des constructions | Effectué | Avril 2011 |

En termes financiers, les actions menées ont, pour l'heure, été financées par des subventions accordées par des tiers, et le budget alloué pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 servira principalement à la mise en œuvre du plan mobilité de l'administration communale.

² Il s'agit d'actions qui n'avaient pas été identifiées dans l'état des lieux, mais qui participent à la mise en œuvre des axes prioritaires.

En termes de bénéfiques, trois des actions décrites dans cette communication ont servi, ou serviront, à renforcer la prise en compte du développement durable dans l'administration communale (plan mobilité, consommation responsable et financement de l'Agenda 21). Quatre actions ont comme bénéficiaire la population (ateliers seniors, fonds énergie, renforcement du partenariat avec l'économie et communication). Six actions sont utiles à la Ville et à la population (stratégie énergétique, concept énergétique à l'échelle d'un quartier, projet d'aquathermie, contrôle énergétique des constructions, promotion de la biodiversité, coefficient de verdure).

Nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre acte de la présente communication.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 26 septembre 2011.

la syndique

le secrétaire

Nuria Gorrite

Giancarlo Stella

Communication présentée au Conseil communal en séance du 5 octobre 2011.